

demandais s'il se proposait d'ordonner une autre enquête ou s'il avait l'intention de donner suite aux principales recommandations du rapport durant la présente session?

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Malheureusement non, monsieur l'Orateur. Mes collègues du cabinet doivent être saisis de la question prochainement.

LA NAVIGATION

LA NOUVELLE-ÉCOSSE—ABANDON D'UN CHALUTIER INCENDIÉ

A l'appel de l'ordre du jour.

M. Lloyd R. Crouse (Queens-Lunenburg): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de la Défense nationale. Comme je n'ai pas eu le temps de lui en donner avis, il pourra peut-être la tenir pour préavis. Lorsque le chalutier de pêche *Karen B* a récemment été abandonné par son équipage après qu'un incendie eut éclaté à bord, à environ 100 milles à l'est d'Halifax, pourquoi le H.M.C.S. *Gatineau* a-t-il quitté le *Karen B* incendié avant l'arrivée du remorqueur *Foundation Vigilant* du port d'attache d'Halifax?

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence, ayant pris note de la question, estime qu'il y aurait lieu de l'inscrire au *Feuilleton*.

M. Crouse: Je pose la question de privilège, monsieur l'Orateur. Ce bateau ayant été abandonné en haute mer, les droits de sauvetage de sa coque ont été revendiqués par un pays étranger contre la compagnie d'assurance, les agents et les propriétaires. Cette situation découle du fait que le destroyer canadien a abandonné le bateau. A mon sens, c'est une question importante et très urgente, car il pourrait arriver que nous ayons ce soir même une autre coque incendiée sur l'océan; nous ne voudrions pas que la même chose se répète.

M. l'Orateur: Dans sa question, l'honorable député a rappelé un incident particulier qui s'est déjà produit et au sujet duquel je suppose qu'on ne saurait faire grand-chose à l'heure actuelle. Quant à la seconde partie de sa question, si j'interprète exactement sa pensée, elle devient hypothétique.

LA DÉFENSE NATIONALE

INTERPELLATION RELATIVE À UNE RÉDUCTION SUPPLÉMENTAIRE DE L'EFFECTIF DES FORCES ARMÉES

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, hier en l'absence du mi-
[L'hon. M. Bell.]

nistre, et du ministre associé de la Défense nationale, j'ai posé une question au premier ministre. Aujourd'hui je la poserai au ministre de la Défense nationale. Le ministre étudie-t-il la possibilité de réduire à nouveau le personnel militaire du Canada de 10 p. 100 pour se conformer au rythme actuel du recrutement, étant donné aussi que les effectifs sont incomplets.

L'hon. Paul Hellyer (ministre de la Défense nationale): Non, monsieur l'Orateur, mais il ne fait aucun doute, même dans l'esprit de mon honorable ami, que si l'escalade des salaires et traitements se poursuit au Canada au rythme actuel et que le budget de la défense reste stable comme il a été projeté, il faudra dans les années à venir réduire les effectifs et accroître leur productivité afin de fournir une compensation suffisante pour les tâches exécutées.

L'hon. M. Lambert: Une question supplémentaire; vu la nature de sa réponse, le ministre conviendra-t-il qu'une telle réduction est envisagée ou étudiée?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur l'Orateur, cette interprétation n'est pas exacte à mon sens. Je pense qu'une réduction est possible mais, si tel est le cas, elle se fera par l'usure normale car, mon honorable ami n'ignore pas qu'en ces trois ou quatre prochaines années, un grand nombre de militaires qui ont participé à la Seconde Guerre mondiale quitteront les forces armées et il sera difficile de garder des effectifs suffisants pour exécuter toutes les tâches sans projeter une réduction.

L'hon. Gordon Churchill (Winnipeg-Sud-Centre): J'ai une question supplémentaire fondée sur la déclaration que vient tout juste de faire le ministre; puis-je conclure qu'un plafond a été fixé aux sommes qui seront consacrées à la défense et que le ministre des Finances (M. Sharp) n'aidera pas le ministre de la Défense nationale dans sa tâche de protéger la sécurité du pays et de respecter nos engagements envers l'OTAN?

L'hon. M. Hellyer: Le montant pour l'année en cours est fixé aux dépenses budgétaires, monsieur l'Orateur.

M. Gordon L. Fairweather (Royal): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre de la Défense nationale peut-il nous dire comment on peut mesurer la productivité d'un membre des forces armées.